



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 27 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Excusés : 9

Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT SEPT JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2022 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - M. NOVAIS - Mme MER - M. CABUCHE - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme SHORT FERJULE - M. TASD'HOMME - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme VENTURINI - Mme AMBROSINI - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. LEBOUCHER .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS :

Mme SHORT FERJULE	à	M. GHOZELANE
M. TASD'HOMME	à	M. BORD
Mme LA SPINA	à	Mme DANY
M. MOUILLOT	à	M. BECQUART
Mme VENTURINI	à	M. BOURDELET
Mme AMBROSINI	à	Mme PIOT
Mme HEUCLIN	à	M. NOVAIS
M. DUMONT	à	Mme MER
M. LEBOUCHER	à	M. JACQUOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofiane GHOZELANE

SEANCE DU 27 JUIN 2022

N°2022_06_27-5

Ref : Direction des ressources financières

Objet: Rapport d'utilisation du Fonds Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) - Exercice 2021

VU l'article L 2351-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile-de-France,

VU le rapport d'utilisation du fonds de solidarité entre les communes de la Région Ile-de-France pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT qu'un rapport doit être présenté au conseil municipal sur l'utilisation de ces fonds en matière de développement social et urbain,

Considérant l'avis de la commission ressources du 14 juin 2022,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport ci-annexé, ainsi que du tableau de financement des actions de développement du fonds solidarité de la région Ile-de-France pour l'exercice 2021.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20220627-2022_06_27-5a-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affiché le 17.7.22

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.